

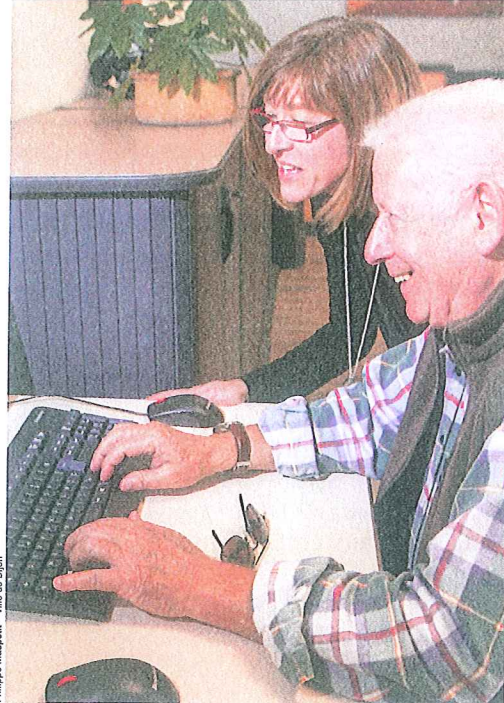
## Des villes « amies des aînés »

Le réseau mondial des Villes amies des aînés rassemble des collectivités soucieuses de mieux s'adapter aux besoins de leurs habitants les plus âgés.

**D**ans le cadre de sa promotion du « bien vieillir », l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a initié en 2006 le réseau des Villes amies des aînés. En intégrant ce réseau, les collectivités s'engagent à concevoir des politiques publiques locales qui prennent en compte les besoins mais aussi les apports des plus âgés sur le territoire. En France, une cinquantaine de villes ou d'agglomérations en font partie, notamment Dijon, qui en est le chef de file (voir notre entretien avec Alain Millot page ci-contre), mais aussi Angers, Besançon, Bordeaux, Lyon, Rennes, Saint-Denis de la Réunion et Strasbourg, pour ne citer que les plus grandes. Elles sont réunies au sein d'un Réseau francophone, où l'on retrouve aussi des villes belges, québécoises, suisses et bientôt d'Afrique du Nord.

### Transversale et participative

La double spécificité de cette démarche est de lier une approche transversale des politiques publiques et la participation des citoyens – notamment des aînés – à l'élaboration des politiques locales. Concrètement, un guide mondial<sup>[1]</sup>, élaboré par l'OMS et décliné dans chaque pays, fixe huit thématiques à aborder : l'habitat, les transports et la mobilité, les espaces extérieurs et les bâtiments, le lien social et la solidarité, la culture et les loisirs, la participation citoyenne et l'emploi,



Philippe Maugé – Ville de Dijon

**Maison des seniors, à Dijon.** La Ville y a mis à disposition des postes informatiques avec une possibilité d'être aidé au besoin.

l'information et la communication, l'autonomie, les services et les soins.

Faut-il penser autrement les horaires des loisirs culturels afin de les rendre plus accessibles, quel peut être le rôle des retraités dans le maintien du lien social ? Comment l'urbanisme peut-il rendre la ville plus accessible et attractive pour les personnes âgées ? Autant de questions que doivent se poser les villes membres du réseau. Pour identifier les besoins, elles vont organiser un dialogue entre les citoyens, les associations, les entreprises, les représentants de l'administration. La méthode participative a aussi pour objectif de faire prendre conscience à tous que les seniors sont des acteurs à part entière de la vie de la cité.

Les enjeux sont multiples. Le plus évident est bien sûr de favoriser la mixité intergénérationnelle dans les centres urbains par le maintien d'une population de seniors, au même titre que celui de jeunes ménages ou de familles populaires. Mais l'enjeu de fond pour les édiles est de modifier la perception sociale du vieillissement : au lieu de considérer le grand âge comme une charge pour la collectivité, les Villes amies des aînés s'engagent à en faire une chance pour leur dynamisme social

**Faire prendre conscience à tous que les seniors sont des acteurs à part entière de la vie de la cité**

[1] Guide mondial des villes-amies des aînés, téléchargeable sur [www.who.int/ageing/projects/age\\_friendly\\_cities\\_network/fr](http://www.who.int/ageing/projects/age_friendly_cities_network/fr)

et économique. « *Vieillir n'est pas un naufrage* », résume ainsi Pierre-Olivier Lefebvre, délégué général du Réseau francophone.

Les territoires aujourd'hui engagés dans cette démarche, et ceux qui devraient les rejoindre – certains départements seraient intéressés, ce qui semble logique au vu de leurs compétences –, savent aussi que l'élévation de l'espérance de vie dans les prochaines décennies augmentera la part des seniors dans la population. Des individus qui « *tiendront la forme* » de plus en plus longtemps et joueront inévitablement un rôle dans les équilibres sociaux et économiques locaux, par exemple en tant que consommateurs de biens et de services de proximité. ■ Ph. Ch.-J.

## Valoriser le rôle des générations dans les politiques publiques

La Ville de Dijon s'est lancée dans la démarche Villes amies des aînés en 2010. Elle est aujourd'hui le chef de file du réseau francophone de ce dispositif.

### Que signifie être une « ville amie des aînés » ?

Cela signifie s'engager dans une politique locale durable qui a pour objectif le « mieux-vivre ensemble ». C'est aussi intégrer les effets du vieillissement des populations en valorisant le rôle des générations et en insérant, dans les politiques publiques, des actions réfléchies au service de tous. Nous aurons gagné ce pari quand nous ne parlerons plus de « bien vieillir » car il sera naturel de vieillir de cette façon.



Alain Millot, maire de Dijon et président de la communauté d'agglomération le Grand Dijon

### Pourquoi la Ville de Dijon s'est-elle engagée comme chef de file francophone de cette démarche ?

C'est à l'occasion de la première conférence mondiale des Villes amies des aînés, organisée à Dublin en septembre 2011, qu'est née la volonté de créer un tel réseau. Cette volonté s'est concrétisée par la naissance l'année suivante du Réseau francophone des Villes amies des aînés, sous le statut d'association loi 1901. Ce dernier a été reconnu officiellement en 2013 par l'OMS, qui porte la démarche au niveau international.

### Quels sont les principes sur lesquels s'appuie la démarche ?

Le programme cherche à encourager les habitants de toutes les générations à devenir acteurs de la société dans laquelle ils évoluent. Pour ce faire, la collectivité travaille sur huit thématiques transversales [voir page 50]. La démarche s'articule donc autour de deux axes fondamentaux : la transversalité et la participation citoyenne.

Le premier axe suppose que les Villes amies des aînés prennent en compte tous les aspects de la vie urbaine de leurs seniors pour leur permettre de s'épanouir de manière active sur leur territoire de vie.

La participation citoyenne, quant à elle, est au cœur de la démarche. Elle a pour vocation fondamentale de donner la parole aux seniors, car ce sont eux qui sont les plus à même d'expliquer leur vécu, les aspects positifs et les obstacles qui font leur vie quotidienne sur un territoire. C'est aussi une manière, pour les villes, d'affirmer leur confiance dans leurs aînés et de les confirmer comme des contributeurs à part entière de la vie de la cité.

### Où en est Dijon dans sa démarche ?

Dijon a été officiellement intégrée dans le programme en 2010, après une phase préparatoire de diagnostic, d'études, de réflexion... à laquelle plus de 300 personnes ont été associées, à la fois des citoyens et des

professionnels. De nombreuses actions pour améliorer le mieux-vivre ensemble dans la ville ont été répertoriées. Ces « bonnes pratiques » relèvent souvent du bon sens et de petits aménagements qui facilitent la vie quotidienne, comme l'installation d'aires de repos dans le centre-ville ou la mise à disposition d'un guide des seniors. Elles s'incarnent aussi dans des projets sur le long terme, tels que la création d'une maison des seniors ou la mise en place d'un observatoire de l'âge.

Aujourd'hui, Dijon est reconnue comme une collectivité de référence dans le domaine

de la politique de l'âge. Elle est d'ailleurs la première ville française à avoir reçu officiellement le certificat d'entrée dans la deuxième phase de la démarche en décembre 2014. Elle a même été récemment retenue par l'OMS parmi quinze villes (dont Hongkong, Washington, New Delhi...) pour participer à une étude pilote visant à tester un nouveau guide d'évaluation des environnements amis des aînés.

### **Le maintien à domicile des aînés passe notamment par un habitat adapté. Quels sont vos projets en la matière ?**

Un logement adapté contribue en effet à préserver l'indépendance des aînés et a un impact très bénéfique sur leur qualité de vie. Outre les questions d'ergonomie du logement, plusieurs autres critères sont à prendre en compte, comme la présence de services de proximité ou les conditions financières d'accès au logement. Le programme local de l'habitat, par exemple, prend en compte l'allongement de la durée de vie et la question du maintien à domicile dans l'élaboration des programmes de logements à venir.

Ce qui est essentiel, pour les seniors, c'est de pouvoir choisir l'habitat dont ils ont be-

---

**Ce qui est essentiel, pour les seniors, c'est de pouvoir choisir l'habitat dont ils ont besoin**

---

soin. Nous menons plusieurs projets dans ce sens. Je pense notamment au Vill'âge Bleu, concept introduit par la Mutualité française bourguignonne. Le premier a ouvert en novembre 2013 et propose à des personnes âgées autonomes de vivre dans un logement adapté au vieillissement en plein cœur de la ville et au sein d'un regroupement de plusieurs habitations de ce type, en l'occurrence 25 de plain-pied, allant du T2 au T3, accessibles sous conditions de revenus. En offrant un mode de vie similaire au domicile dans une configuration permettant de lutter contre l'isolement, le Vill'âge Bleu constitue une alternative entre le domicile et la vie en établissement.

Autre dispositif, la colocation intergénérationnelle répond à la fois à la question du maintien à domicile et à celles du lien social et des relations entre les générations. A Dijon, c'est l'association Binôme 21 qui travaille à la mise en place de telles colocations, rassemblant des personnes âgées et des jeunes gens.

### **Quelle est la situation de l'accessibilité de l'aide à domicile à Dijon ? La municipalité est-elle apte à agir sur ce dernier point et si oui, comment agit-elle ?**

L'aide à domicile a grandement évolué ces dernières années. Le rôle de la municipalité est avant tout d'assurer une équité de traitement pour les habitants, sans forcément dispenser directement la prestation. Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Dijon assure par exemple un service de portage de repas à domicile, il s'attache à répondre aux besoins réels des personnes âgées et aussi à œuvrer à un accompagnement social des bénéficiaires. En parallèle, il pilote un service social gérontologique qui reçoit les personnes âgées ou se déplace à leur domicile afin de réaliser une évaluation personnalisée de leurs besoins et de leur proposer une orientation vers les prestataires ou mandataires d'aide à domicile les plus pertinents. ■ Propos recueillis par Ph. Ch.-J.